



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARKINGS DU VALENTIN : LE PREFET DECIDE D'EXERCER SON POUVOIR DE SUBSTITUTION EN PROCEDANT A LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'ERP

à Pau, le 22 octobre 2021

Le mardi 12 octobre 2021, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur, a émis un avis défavorable à la poursuite d'exploitation des parcs de stationnement du Valentin situé sur la commune des Eaux-Bonnes, en raison de l'absence de production d'attestation de solidité à froid par un bureau de contrôle agréé, des aspects actifs et évolutifs des pathologies identifiés sur cet ensemble immobilier et enfin, de l'absence de vision sur l'évolution à court et à moyen termes des conditions de sécurité de cet ensemble.

Le courrier de mise en demeure en date 15 octobre 2021 adressé par la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie au maire des Eaux-Bonnes l'enjoignant de procéder à la fermeture administrative desdits parcs de stationnement couverts au vendredi 22 octobre 2021 à 8h00 étant resté sans réponse à cette heure, le préfet a décidé d'exercer son pouvoir de substitution en procédant à la fermeture administrative de l'ERP (arrêté préfectoral du 22 octobre 2021), compte tenu des incertitudes persistantes sur la solidité de l'ensemble de la structure qui ne sont pas de nature à garantir la sécurité du public.

Cette fermeture administrative, effective à compter du samedi 23 octobre 2021 à 12h00, sera maintenue jusqu'à la production d'une attestation de solidité à froid de l'ensemble de la structure d'origine par un bureau de contrôle agréé et à son examen par la sous-commission départementale de sécurité, qui permettra de réévaluer la nécessité de cette présente mesure.